

Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne (www.kep.lu)



100%

STATUT

Recommandation transposée

Version 5

Travaux réalisés

- Avril 2025 : Publication de l'État des lieux « Secteur du livre – littérature et édition »
- Janvier 2025 : Mise à jour du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » et du volume 9, État des lieux « Musique classique »
- Décembre 2024 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels » et du volume 10, État des lieux « Arts visuels »
- Juin 2024 : Publication de l'État des lieux « Arts visuels »
- Novembre 2023 : Publication de l'État des lieux « Musique classique »
- Décembre 2022 : Publication de l'État des lieux « Musiques amplifiées »
- Mars 2022 : Publication de l'État des lieux « Théâtre »
- Décembre 2021 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels », du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » et du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2021 »
- Décembre 2020 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels » et du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles »
- Octobre 2020 : Publication du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2020 »
- Juillet-octobre 2020 : Compilation du contenu du nouveau site
- Juillet 2020 : Elaboration de la cartographie du nouveau site
- Juillet 2020 : Réunion kick-off avec le CTIE et présentation des esquisses graphiques
- Mars 2020 : Validation de la proposition de projet par le CTIE

- Février 2020 : Envoi d'une proposition de projet relative à la refonte du site au CTIE
- Février 2020 : Réunion de concertation avec le CTIE en vue de la refonte du site
- Janvier 2020 : Elaboration du concept pour une refonte du site www.kep.lu
- Novembre 2018 - juillet 2020 : Mises à jour des volumes 4 et 5 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028
- Juin 2018 : Mise en ligne du site www.kep.lu

Travaux en cours

- Mises à jour régulières des fiches d'évaluation des recommandations en fonction du progrès réalisé lors de la mise en œuvre des recommandations du KEP
- Compilation d'une base de données et de documentation en matière de politique culturelle sur le site kep.lu

Travaux prévus

- Incorporation du site www.kep.lu au sein du futur « portail de la culture » du ministère de la Culture

Communications officielles

- [01.04.2025 : Publication de l'État des lieux dédié au secteur du livre, littérature et édition](#)
- [26.06.2024 : Publication de l'État des lieux sur le secteur des arts visuels](#)
- [15.11.2023 : Le ministère de la Culture a le plaisir d'annoncer la publication de l'état des lieux dédié au secteur de la musique classique](#)
- [29.06.2023 : Sam Tanson a dressé le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Kulturentwécklungsplang 2018-2028 lors des Assises culturelles 2023](#)
- [16.12.2022 : Le ministère de la Culture annonce la publication de l'État des lieux - Musiques amplifiées](#)
- [25.03.2022 : Le ministère de la Culture annonce la publication de l'État des lieux – Théâtre](#)
- [29.04.2021 : Sam Tanson a fait le point sur la mise en œuvre du plan de développement culturel à la Chambre des députés](#)
- [23.12.2020 : Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Actualisation des volumes 4 et 5](#)
- [26.10.2020 : La mise en œuvre du plan de développement culturel a été présentée dans le cadre des Assises culturelles 2020](#)
- [15.07.2020 : Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Actualisation de l'annuaire des fédérations, réseaux nationaux et associations professionnelles et sectorielles](#)
- [27.09.2018 : Présentation du "Kulturentwécklungsplang"](#)
- [30.06.2018 : Le plan de développement culturel a été présenté dans le cadre des Assises culturelles 2018](#)

Documentation

- www.kep.lu

Contact

- Luc Schadeck
(+352) 247 86626
luc.schadeck@mc.etat.lu
- Laurence Brasseur
(+352) 247 86618
laurence.brasseur@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 31.01.2026